

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**



Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 11 Juin 2026 à 18h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260611-D2026-6-5-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2026

Publication : 19/06/2026

**Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.**

**Date de convocation :  
5 juin 2026**

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 48

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 3

Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le cinq juin deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le cinq juin deux mille vingt-six.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du même code.

**Objet : Lancement d'une consultation pour une mission d'audit financier et d'audit des ressources humaines**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Valérie CATHERINE				X	
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Pierrette MAURICE					X
Mme Sandrine PARISY			M. Sylvain DELANGE		
M. Hervé PONDEMER	X				
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Arnaud BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jérémy MORU	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
Mme Vanessa LARCHER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
Mme Isabelle PAUTRET	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Anthony LEROYER	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
M. Christophe ENGUEHARD	X				
Mme Noémie ESNOULT	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
M. Sylvain LEROYER	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
Mme Anita GUILLOUET	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL	X				
Mme Sandrine LEPETIT			M. Edward LAIGNEL		
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVET	X				
Mme Cécile RAULD	X				
Mme Caroline TORTORICI	X				
M. Frédéric TREFEU	X				
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Frédéric BROGNIART					X
Mme Noëlle BRU	X				
M. Romain LE MOAL	X				
M. Patrice LEPAINTEUR	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Mathilde SOINARD	X				
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Eddy COUTARD	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	X				
Mme Maryse DUVAUX	X				
M. Corentin GOETHALS			Mme Marie-Ange CORDIER		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
Mme Marie-Line GUEDJ	X				
M. Sébastien LEBRUN	X				
M. Michel LELARGE	X				
Mme Hélène LEPRINCE	X				
M. Patrice MARCHAND	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
M. Alexandre PORÉE	X				
Mme Martine ROBBES	X				
M. Jacques SALLARD	X				
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>	<b>55</b>				
<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>48</b>				
<b>Quorum</b>	<b>28</b>				
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>	<b>51</b>				

**M. Régis DELIQUAIRE, Vice-Président délégué aux Marchés Publics et Travaux Bâtimentaires, donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

L'Intercom de la Vire au Noireau souhaite, dans le cadre du nouveau mandat communautaire, disposer d'un diagnostic partagé permettant d'apprécier ses équilibres financiers, l'adéquation de son organisation et les perspectives d'évolution de ses ressources humaines.

Cette démarche doit permettre d'accompagner les élus dans la définition des orientations du mandat et de disposer d'éléments d'aide à la décision pour les années à venir.

Cette mission sera confiée à un prestataire spécialisé dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le marché de prestations intellectuelles serait conclu pour une durée d'exécution prévisionnelle maximale de 8 mois.

Les prestations seront décomposées en deux lots :

- **Lot n°1 : Audit financier**
  - Objectifs : analyser l'évolution des équilibres financiers de la collectivité ; évaluer les marges de manœuvre budgétaires ; étudier la dette, l'épargne et les capacités d'investissement ; élaborer des scénarios prospectifs et apprécier la soutenabilité financière des projets envisagés
- **Lot n°2 : Audit des ressources humaines**
  - Objectifs: établir un état des lieux des effectifs et de la masse salariale ; analyser l'organisation des services ; évaluer les processus de management et les conditions de fonctionnement ; identifier les risques statutaires éventuels ; proposer des pistes d'amélioration et un plan d'actions opérationnel.

Le coût définitif des prestations sera déterminé à l'issue de la procédure de consultation et de l'analyse des offres remises par les candidats et fera l'objet d'une inscription budgétaire via une décision modificative à la rentrée 2026.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- **Lot n°1 – Audit financier ;**
- **Lot n°2 – Audit des ressources humaines et de l'organisation.**

Critères	Pondération
<b>1-Valeur technique</b>	<b>60.0</b>
1.1-Compréhension des enjeux	15.0
1.2-Méthodologie proposée	20.0
1.3-Qualité et expérience de l'équipe (expérience des intervenants; leur qualification; leur expérience auprès des collectivités territoriales; complémentarité de l'équipe)	15.0
1.4-Planning et organisation	10.0
<b>2-Prix des prestations</b>	<b>40.0</b>

**Ainsi, suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 20 mai 2026 et de la commission « Finances, Ressources Humaines et Moyens généraux » réunie le 27 mai 2026, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :**

- approuver le principe de la réalisation d'un audit financier et d'un audit des ressources humaines et de l'organisation de l'Intercom de la Vire au Noireau.
- approuver les modalités de passation du marché ;
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à lancer la publicité pour la consultation de ce marché de prestations intellectuelles et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires au déroulement de la procédure et à signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

<b>VOTE</b>					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>51</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> <b>Adopté à la majorité</b>		<input checked="" type="checkbox"/> <b>Adopté à l'unanimité</b>		<input type="checkbox"/> <b>Non adopté</b>	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc - 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS  
Secrétaire de séance

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au  
Noireau

